

Le frêt est payable à destination : L'hon. juge Bourgeois a rendu jugement dans une cause de Pierre Tellier et Cie contre Brown et vir et White, intervenant. Le demandeur avait loué une barge aux défendeurs pour transporter du bois de Nicolet à Whitehall, dans l'Etat de New-York, à raison de \$10 par jour. Lorsque la barge, qui porte le nom d'Alfred, fut arrivée à Saint-Jean, la cargaison fut saisie par les demandeurs, afin de faire payer aux défendeurs un montant de \$300 de fret. L'action a été renvoyée, attendu que l'action est prématurée, que le fret n'est payable qu'au lieu de la destination de la marchandise, c'est-à-dire après le transport effectué. Les demandeurs ont allégué que les défendeurs s'en allaient aux Etats-Unis, se soustrayant de la sorte au privilège du demandeur. Le tribunal n'a pas jugé cette raison valable, attendu que la barge a été louée justement pour faire le voyage aux Etats-Unis.

Ventes par le Shérif

F. F., No 830.—Le Crédit Foncier Franco-Canadien vs Charles Dubé et Joseph Migneault.

Appartenant à Joseph Migneault, l'un des dits défendeurs, savoir :

1o Un lot de terre situé en la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal; borné en front par la rue Quesnel, connu comme subdivision trente (30), du lot numéro trois cent quatre-vingt-six (386), des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal—avec les bâtisses dessus construites et avec droit de passage dans la ruelle en arrière du dit lot avec ceux y ayant droit; à distraire du dit lot de terre une certaine lisière qui a été expropriée sur son front pour l'élargissement de la rue Quesnel.

2o Un autre lot de terre contigu, situé au même lieu; borné en front par la rue Quesnel, connu comme subdivision trente et un (31), du lot numéro trois cent quatre-vingt-six (386), des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal—avec les bâtisses dessus construites et avec droit de passage dans la ruelle en arrière du dit lot avec ceux y ayant droit; à distraire du dit lot de terre une certaine lisière qui a été expropriée sur son front pour l'élargissement de la rue Quesnel.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI courant, à DIX heures de l'avant-midi.

F. F. No 1469—Adolphe Mathieu vs Paul Thorn, es-qualité.

La moitié indivise d'un lot de terre situé en le village de la Longue-Pointe; bornée en front par le chemin public, et connue, la dite moitié indivise, comme partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-douze (392), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Longue-Pointe, comté d'Hochelaga—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Longue-Pointe, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI courant, à DIX heures de l'avant-midi.

F. F. No 2491—The Montreal Loan & Investment Company vs Napoléon Pepin.

Un lot de terre situé dans la paroisse du Sault-au-Récollet; borné en front par l'avenue du Bois de Boulogne, connu sous le numéro deux cent douze, sur le plan et au livre de renvoi de la division officielle du lot numéro trois cent un, sur le plan et au livre de renvoi officiels pour la paroisse du Sault-au-Récollet—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault-au-Récollet, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI courant, à DIX heures de l'avant-midi.

F. F., No 1731—Pelagie Caty vs Cyrille Lacas

Un lot de terre situé en la cité de Montréal, district de Montréal, connu aux plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte Saint-Louis, dans le comté d'Hochelaga, sous le numéro cent vingt-neuf (No. 129), de la subdivision du lot numéro trois cent vingt-neuf (329-129)—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, et faisant front sur la rue Brebœuf.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de MAI courant à DIX heures de l'avant-midi.

F. F., No 1689—The Montreal Loan & Mortgage Company vs Leandre Mazurette.

Un lopin de terre situé dans la cité de Montréal, faisant front sur la rue Poupert (autrefois rue Suzanne), composé des lots de terre connus comme étant les lots de subdivision trente-cinq et trente-six, du lot officiel numéro (169-35 et 36), sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le village incorporé d'Hochelaga, et du lot de subdivision numéro 0, du lot officiel numéro treize cent soixante et un (1361 0), du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, formant en tout un lopin de terre de cinquante-sept pieds de front sur soixante et dix-huit pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise—avec les bâtisses dessus construites. Pour être vendu en un seul lot.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de MAI courant, à ONZE heures de l'avant-midi.

J. R. THIBAUDEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif
Montréal, 13 Mai 1896. }

SI VOUS VOULEZ

Vous procurer les Dernières Nouveautés en

MEUBLES DE MENAGE

Et aux plus Bas Prix du Marché

— ALLEZ CHEZ —

RENAUD, KING & PATTERSON

652 rue Craig, Montréal.

Réductions spéciales aux acheteurs hors de Montréal qui mentionneront le " PRIX COURANT."

T. PRÉFONTAINE

H. BOURGOUIN

T. PREFONTAINE & CIE

Bois de Sciage et de Charpente

GROS ET DETAIL

Bureau : coin des rues NAPOLEON ET TRACY

STE-CUNEGONDE

Clos à bois, le long du Canal Lachine, des deux cotés. Téléphone Bell 8141, Montréal.

Spécialité : Bois préparés de toutes façons, assortis par longueurs et largeurs en grande quantité.

STANDARD GLOVE Co.

MANUFACTURIERS DE GANTS et MITAINES DE TOUTES SORTES EN DAIM, CHEVREAU FIN ET BUCK



BUREAU ET MANUFACTURE :

No 1623 rue Notre-Dame
MONTREAL

P. S.—Nos voyageurs sont sur la route avec les échantillons; n'achetez pas sans les voir.

BERNIER & CIE

Marchands de Grains

EN GROS
ET DETAIL

GRAINES DE SEMENCE,
GRAINES FOURAGERES, Etc.

271 et 273, rue Caseades

ST-HYACINTHE, QUE.

CORRESPONDANCE SOLLICITEE.



UNE SESSION

De la Cour du Banc de la Reine

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal.

Lundi, le premier jour de Juin prochain, à dix heures du matin.

EN CONSEQUENCE, JE DONNE AVIS PUBLIC à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soit présentes.

JE DONNE AUSSI AVIS à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

J. R. THIBAUDEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 13 mai 1896. }